

LETTRE D'INFORMATION N°1

Projet éolien de la commune de Mazinghien (59)

Avril 2024

VALOREM

30 ans

En lien avec le conseil municipal, notre société, VALOREM, étudie la possibilité d'installer des éoliennes à Mazinghien. Cette première lettre d'information vous présente les grandes lignes de ce projet.

VALOREM vous invite à une **permanence d'information en mairie le mardi 23 avril 2024, de 14h à 17h**. Ce temps d'échange sera l'occasion de répondre à vos questions et de vous présenter l'opération de **financement citoyen proposée aux habitants**.

VALOREM, UN PIONNIER DE L'ÉOLIEN EN FRANCE

Groupe français indépendant, VALOREM accompagne les collectivités dans la **valorisation de leurs ressources énergétiques renouvelables** depuis 1994. Aux côtés des territoires, ses 500 collaborateurs développent, construisent, exploitent et maintiennent des parcs **éoliens, solaires et hydroélectriques**.

Le Groupe VALOREM célèbre cette année **30 ans d'expertise, d'engagement et d'aventure humaine**, au service de la transition énergétique.



Parc éolien d'Ablaincourt (80)

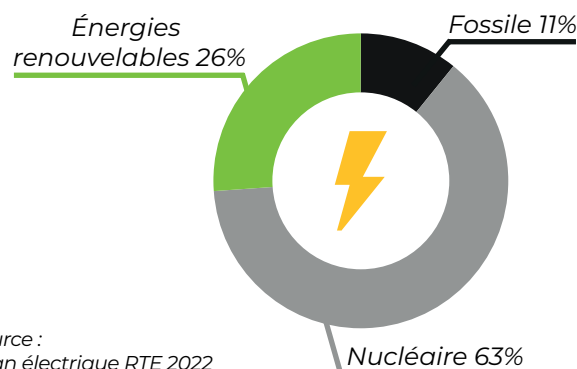
LIMITER LE CHANGEMENT CLIMATIQUE AVEC LES RENOUVELABLES

"Pour lutter contre le réchauffement climatique, nous devons réduire nos consommations et changer de modes de production d'énergie. **Les énergies renouvelables** (hydroélectricité, éolien, solaire, méthanisation...) **n'émettent pas de gaz à effet de serre lorsqu'elles produisent de l'électricité**. Elles s'appuient sur des ressources naturelles qui ne dégradent pas notre planète.

En France, l'électricité produite par les énergies renouvelables complète la production d'électricité des centrales nucléaires et à combustibles fossiles. Toutes ces énergies composent le bouquet énergétique français. **La part des énergies renouvelables devra y doubler pour atteindre 40 % de la consommation d'électricité d'ici 2030** (objectif de la Loi de transition énergétique pour la croissance verte)."

Extrait ADEME 2019 "Le changement climatique en 10 questions"

Répartition de la production d'électricité en France



Source :
Bilan électrique RTE 2022

Éolien terrestre

21200 MW

Puissance installée
Fin 2022

→ **35600 MW**

Objectif 2028
(Programmation Pluriannuelle
de l'Énergie)

LE SAVIEZ-VOUS ?

95 % Une éolienne produit de l'électricité 95% du temps. On peut prévoir sa production 3 jours à l'avance.

7,8 % Consommation d'électricité couverte par la production éolienne en 2023

90 % Une éolienne se recycle à 90%.

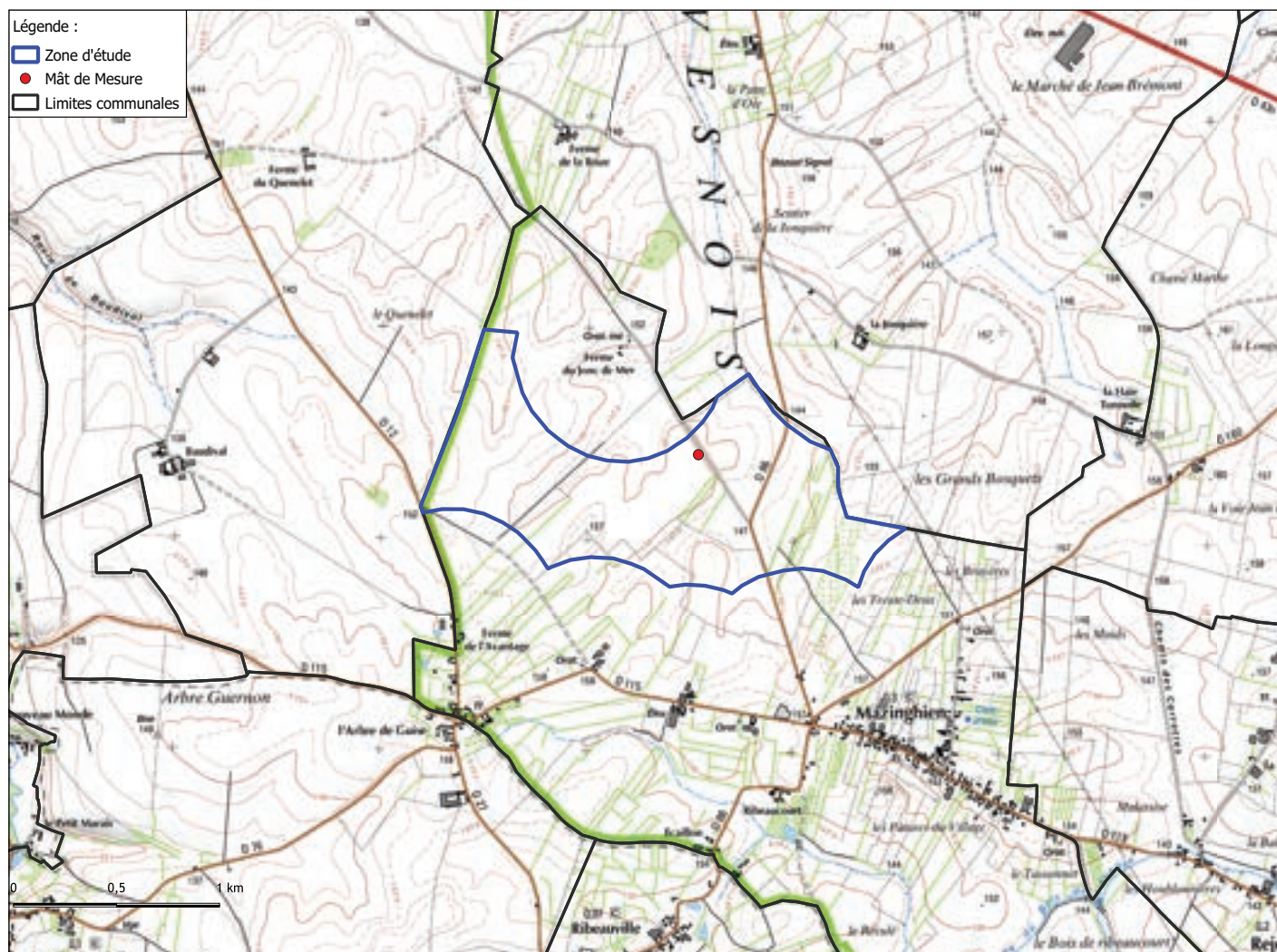
20/30 ans Durée de vie d'une éolienne.

25 % Facteur de charge moyen d'une éolienne : c'est le rapport entre ce qu'elle produit réellement et ce qu'elle produirait en fonctionnant toujours à puissance maximale.



LA ZONE D'ÉTUDE IDENTIFIÉE SUR VOTRE COMMUNE

Cette zone présente les atouts nécessaires à l'installation d'éoliennes : un éloignement d'au moins 500 m des habitations, comme la réglementation française l'impose et une bonne exposition au vent dominant.



Zone d'implantation potentielle du projet éolien et emplacement du mât de mesure

LES 5 ÉTAPES D'UN PROJET ÉOLIEN

Le développement d'un projet éolien s'étale sur plusieurs années, depuis l'identification d'un site jusqu'à l'exploitation du parc puis son démontage.

Parce que l'évolution du territoire est l'affaire de tous, VALOREM rencontre les élus et demande l'**accord du conseil municipal** avant de lancer la faisabilité du projet.

Ces dates sont données à titre indicatif, sous réserve des délais et contraintes administratives.

Pré faisabilité	Faisabilité	Autorisations	Construction	Exploitation
2022-2023 Premières études : vent, raccordement électrique, environnement, réglementation Présentation au conseil municipal, échanges avec les services de l'État	Avril 2024 Études : vent // milieu humain (acoustique, paysage) // milieu naturel (oiseaux, chauves-souris, faune, flore...) Échange avec les élus et les services de l'État	2025-2026 (18 à 30 mois) Demande d'autorisation administrative Enquête publique et avis des communes alentour Arrêté d'Autorisation Environnementale délivré par le Préfet	2027-2028 (12 à 24 mois) Obtention d'un tarif d'achat, financement du projet Terrassement, fondations, raccordement électrique, montage des éoliennes... Tests de mise en service	Pendant 20 ans minimum Suivi d'exploitation et maintenance du parc Et après ? Démontage du parc et remise en état du site ou changement des éoliennes



L'ÉTUDE DE FAISABILITÉ : IDENTIFIER LES SPÉCIFICITÉS DU SITE

L'étude de faisabilité analyse très précisément les **spécificités de votre territoire au travers de différentes thématiques**. Elle est réalisée par une équipe composée d'experts indépendants (naturalistes, paysagistes, acousticiens, géomètres, géobiologues...). À l'issue de ces études, VALOREM déterminera **l'emplacement et les caractéristiques des éoliennes**. Tout en assurant une production d'électricité optimale, **l'implantation du projet éolien** respectera les recommandations de ces experts et des services de l'État.



Le potentiel de vent est mesuré sur site

Installé mi-avril 2024, un mât va mesurer le vent pendant plus d'un an. Les données récoltées seront corrélées avec celles des stations Météo France environnantes afin de déterminer **la vitesse moyenne et les directions du vent** à hauteur de pale puis estimer **la production électrique du futur parc**. Ces éléments nous guident pour choisir l'implantation des éoliennes et sélectionner les technologies les mieux adaptées au vent présent sur le site.



L'étude acoustique

La loi française est extrêmement ferme et respectueuse des riverains des parcs éoliens. Au niveau des habitations les plus proches, **l'émergence sonore générée par les éoliennes ne doit pas être supérieure à 5 décibels le jour et 3 décibels la nuit** par rapport au bruit initial (avant l'implantation des éoliennes). Après la mise en service du parc, une campagne de mesures acoustiques **vérifiera le respect de cette réglementation**, et, si besoin, demandera l'adaptation du fonctionnement des éoliennes.

Pour cela, il nous faut connaître avec précision le niveau de bruit ambiant existant actuellement.

→ Au printemps 2024, **des sonomètres seront donc installés au niveau des habitations proches de la zone d'étude**.



Sonomètre



Exemple de mât de mesure du vent



L'étude environnementale

Pendant un cycle biologique annuel, **les experts de Somme Nature Groupe (Amiens) recensent les différentes espèces**, enregistrent leur occupation du site et analysent les impacts potentiels du futur parc éolien. Le déroulement d'une étude naturaliste s'organise autour de 3 grands thèmes : oiseaux / chauves-souris / flore et petite faune.



L'étude paysagère

Les bureaux d'études Marie-Pierre COSSET (Evreux) et AN AVEL ENERGY (Bourg-Saint-Maurice) analysent les éléments structurant le paysage local (relief, hydrologie, voies de communication, patrimoine, projets et parcs éoliens, lignes électriques, châteaux d'eaux...). Il détermine ensuite les **points de vue emblématiques** et propose des scénarios d'implantation intégrant au mieux les éoliennes au paysage.

L'étude de la géobiologie

Si la géobiologie ne fait pas partie des études réglementaires demandées par les services de l'État, VALOREM fait appel à ces pratiques ancestrales qui viennent **analyser le milieu géologique, l'environnement géophysique et leurs interactions avec les organismes vivants**. Le géobiologue Philippe DUGAST analysera ainsi la zone d'implantation du projet.



**EN SAVOIR
PLUS SUR
LE PROJET ?**

→ Permanence d'information en mairie le mardi 23 avril de 14h à 17h

→ Site internet dédié : parc-eolien-mazinghien.fr

UN FINANCEMENT PARTICIPATIF À COMPTER DU 23 AVRIL 2024

Grâce au financement citoyen, les Français peuvent **participer à la transition énergétique tout en donnant du sens à leur épargne**. Depuis 2012, plus de 8000 personnes ont ainsi investi 48 millions d'euros à nos côtés ! Toutes ont été remboursées conformément au calendrier contractuel.

Une levée de fonds pour accompagner le projet

À partir du 23 avril, VALOREM ouvre une opération de financement participatif, à hauteur de **200 000 €**. Les habitants de Mazinghien bénéficient de **conditions préférentielles**.

Lutter contre la précarité énergétique

Engagé pour une transition énergétique solidaire, VALOREM, via sa Fondation, associe énergies vertes et lutte contre la précarité énergétique. Ainsi, les personnes qui prêteront au projet éolien de Mazinghien pourront choisir de **donner tout ou une partie de leurs intérêts au programme "Les EnR contre la précarité énergétique"**. Celui-ci finance des associations locales qui accompagnent des publics à sortir de la précarité énergétique.

Retrouvez toutes les modalités (montants, taux, durée...) sur :

MONPARCVALOREM.COM/MAZINGHIEN

**MON PARC
VALOREM**

par  Lendosphere.com

Votre contact VALOREM

Audrey GOMES, cheffe de projets

06 21 61 64 66

audrey.gomes@valorem-energie.com

VALOREM 25 Rue Vanmarcke 80000 Amiens



Lettre d'information - Avril 2024

Commune de Mazinghien

Directeur de la publication et
impressions : VALOREM

www.valorem-energie.com